

ARRÊTÉ N° 22-097

PORTANT COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS DES REPRESENTANTS USAGERS AUX CONSEILS DE SITE ET D'ETABLISSEMENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITE, ET AUX CONSEILS DE L'UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES (LSH), DE L'IUT, ET DE L'INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES

- *Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-1 à L. 712-6-1, L. 719-1 et suivants relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux ainsi que les articles L. 711-1 et suivants ;*
- *Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;*
- *Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;*
- *Vu le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;*
- *Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'Etat ;*
- *Vu la délibération de la CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;*
- *Vu les statuts de l'institut des Sciences et techniques, de l'Institut des Sciences économiques ; des UFR Lettres et Sciences humaines (LSH), et de l'IUT de Cergy-Pontoise,*
- *Vu l'arrêté n° 22-083 portant convocation des électeurs pour les élections des représentants usagers au conseil d'établissement et au conseil de site de CY Cergy Paris Université, au conseil de l'UFR LSH, au conseil de l'IST et au conseil de l'IUT de Cergy-Pontoise ;*
- *Les circulaires du 10 octobre 2022 du président de CY Cergy Paris Université relatives aux élections des représentants au conseil d'établissement et au conseil de site de CY, et aux conseils de l'UFR LSH, de l'IST, et de l'IUT de Cergy-Pontoise ;*

*Considérant que le président fixe la composition des bureaux de vote,
Considérant que la répartition des quatre clés de chiffrement entre les délégués de liste fera l'objet d'un tirage en amont de la réunion de scellement, en date du 7 novembre 2022,*

LE PRESIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 – Composition des bureaux de vote

Les cinq bureaux de vote électroniques (cinq scrutins) sont composés comme suit :

- Présidente : Mme Hélène JORRY ;
- Secrétaire : Mme Anaïs WOEHREL ;
- Les délégués des listes candidates aux scrutins concernés.

Le bureau de vote centralisateur compétent pour l'ensemble des cinq scrutins est composé comme suit :

- Présidente : Mme Hélène JORRY ;
- Secrétaire : Mme Anaïs WOEHREL ;
- Tous les délégués des listes candidates (cf. annexe 1).

Article 2 – Répartition des clés de chiffrement

Les six clés de chiffrement électronique sont attribuées aux personnes suivantes :

- Présidente : Mme Hélène JORRY ;
- Secrétaire : Mme Anaïs WOEHREL ;
- Les quatre délégués des listes candidates tirés au sort.

Article 3 – Dispositions diverses

La directrice générale des services, et les directeurs des composantes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des tiers, par voie de publication sur les sites intranet et internet de CY Cergy Paris Université ainsi que par voie d'affichage sur les panneaux réglementaires de la direction générale, enregistré et classé au registre des actes de l'université.

Cergy, le 3 novembre 2022

Le président de CY Cergy
Paris Université

François GERMINET



Transmis le : 07 novembre 2022

Publié le : 07 novembre 2022

Annexe
Arrêté n° 22-097

Scrutin

Liste des délégués de liste

Conseil de site

M. Raphaël Carbonne, délégué de la liste "Doctorants CY"
Mme Myriem Talhaoui, déléguée de la liste "Faction Populaire"
Mme Lou-Anne Clet, déléguée de la liste "Alternative écolo, solidaire, féministe et anti-raciste"
M. Yann Prestavoine, déléguée de la liste "Bouge ton campus, avec Révolte-toi Cergy! Et tes élu.e.s étudiant.e.s"
Mme Dyhia Bourdache, déléguée de la liste "UNEF Cergy, ton syndicat pour une Université écolo et humaniste"
M. Alexandre Coste, délégué de la liste "UNI : Contre l'insécurité, pour ta réussite"

Conseil d'établissement

Mme Fanny Di Tursi, déléguée de la liste "Doctorants CY"
Mme Céleste Doussot, déléguée de la liste "Alternative écolo, solidaire, féministe et anti-raciste"
M. Ziad Wadaa, délégué de la liste "Bouge ton campus, avec Révolte-toi Cergy! Et tes élu.e.s étudiant.e.s"
M. Yassine Benyettou, délégué de la liste "UNEF Cergy, ton syndicat pour une Université écolo et humaniste"
M. Arnaud Ravignon, délégué de la liste "UNI: Contre l'insécurité, pour ta réussite"

**Conseil de l'Institut des Sciences
et Techniques**

Mme Carine Bradai, déléguée de la liste "CY and us"

Conseil de l'IUT de Cergy-Pontoise

M. Victor Topala, délégué de la liste "Ensemble IUT"
M. Nicolas Esclavy, délégué de la liste "Pour un IUT durable et solidaire"

Conseil de l'UFR LSH

Mme Fanny Di Tursi, déléguée de la liste n°1 -UFR LSH
M. Matthias Madoë, délégué de la liste n°2 - UFR LSH